

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes,  
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de  
la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur  
Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 49  
présents : 35  
procurations : 10  
votants : 45

Date de convocation :  
1<sup>er</sup> avril 2025

**PRESENTS** : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS,  
Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT,  
D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, C. VINCENT, L. DUPAIN,  
V. LECAUCHOIS, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU,  
D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU,  
E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND,  
J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT,  
F. GUILLET

**REPRESENTES** : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, P-J. CRASTES par  
J-C. GUILLON, M. GRATS par J. LAVOREL, M. MERMIN par F. BENOIT,  
L. VESIN par C. VINCENT, J. BOUCHET par L. DUPAIN, S. LOYAU par M. DE  
SMEDT, G. NICOUD par D. BESSON, A. AYEB par A. MAGNIN, L. CHEVALIER  
par M. SECRET

**EXCUSES** : M. SALLIN, M-N. BOURQUIN

**ABSENTS** : J. CHEVALIER, B. FOL

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° c\_20250414\_fin\_040**

**7.5. SUBVENTIONS**

**APPROBATION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL  
AU BUDGET ANNEXE ZAE**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,*

Afin de faire face aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'exercice, il est nécessaire  
de verser du budget principal au budget annexe ZAE une subvention de fonctionnement et une  
subvention d'investissement.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence en matière de zones d'activités  
économiques ;*

*Vu le budget principal ;*

*Vu le budget annexe ZAE ;*

**DELIBERE**

**Article 1 : verse** une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe ZAE d'un montant de 460 000 €, sur la section d'investissement et au titre de l'exercice 2024.

**Article 2 : verse** une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe ZAE d'un montant de 3 398,31 €, sur la section de fonctionnement et au titre de l'exercice 2024.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :  
Télétransmise en Préfecture le 25/04/2025  
Publiée électroniquement le 25/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.